

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 Mai 2022

Date de convocation : 17 Mai 2022

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, René BAYLE, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Jean-Noël MANDIER, Laure ALBERTIN, David GRAND, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX

Absents : Nathalie DECTOT, Marie-Sophie BARBIER, Guillaume CROIZAT, Mickaël GRAS, Vincent CAILLAT

Approbation du précédent procès-verbal

1. Délibération occupation du domaine public :

M. Le Maire expose les demandes d'occupation du domaine public pour la vente de légumes de M. Vial et pour la vente de pizza de M. Chardon. La préfecture nous informe qu'il est impératif de fixer un montant de redevance. Le conseil délibère pour accorder les occupations du domaine public moyennant 10 € pour les Beaulieurois et 20 € pour les extérieurs à l'année.

2. Délibération pour mise à jour de la souscription à Wattisère :

M. Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise pour adhérer à Wattisère mais il convient de la mettre à jour : le montant de la part sociale doit être fixée par tranche de 50 €. Le conseil délibère pour un montant de 650 €.

3. Point sur la tournée des chemins

La tournée des chemins a été effectuée et au vu de la conjoncture actuelle, l'estimatif dépasse le budget alloué. Il est décidé de s'en tenir au budget pour cette année. Les voies de Pourretièrre et Buisson Rond sont retenues pour cette année.

4. Point sur la mise en place de la fibre :

L'entreprise qui va effectuer le déploiement de la fibre va commencer les travaux semaine 24 ; Elle va être installée sur le réseau télécom existant. Une dizaine de personnes va circuler sur la commune avec véhicules et matériels.

5. Planning des élections :

2 doodles seront mis en place pour que chacun puisse s'inscrire à sa convenance. Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h.

6. Urbanisme :

- DP DUNIAUD Nicolas : Pose d'une clôture - refusé
Parcelles A 692 et 693 – Route Nationale 92
- PC VEYRET-PICOT Patrice : Création d'un garage - accordé
Parcelles C 282 – Chemin de la Charrière
- DP EARL LACROIX REGIS : Aménagement d'un hangar en bureau et salle de tri pour les noix - accordé
Parcelles B 511 – Impasse de Chasse
- DP KONINCKX Lutgarde : Réfection des menuiseries et de la toiture - accordé
Parcelles A 295 et 612 – Chemin Combe Chapon
- DP DIMEO ENERGIE : Pose de panneaux photovoltaïques destinés à la revente de surplus - accordé
Parcelles A 381, 380 et 382 – Chemin Montessut
- SCI LE BRESSOT : Transfert de permis - accordé
Parcelles A 659 – Chemin du Bressot
- DP SOLEIL VERT DE FRANCE : Pose de panneaux photovoltaïques - accordé
Parcelles A 659 – Chemin du Bressot
- DP DUNIAUD Nicolas : Pose d'une clôture - accordé
Parcelles A 692 et 693 – Route Nationale 92

9. Questions diverses :

- Le broyage est prévu avant la fin du mois de Mai.
- Samedi se tiendra l'assemblée générale de l'ADMR qui fêtera ses 50 ans d'existence
- L'appartement T3 sera libéré à compter du 1er Août.
- Les travaux de réfection de peinture suite aux dégâts des eaux à l'église sont actés pour le mois de septembre
- Suite au marché de vérification périodique, Socotec fera les vérifications électriques, Aforse les vérifications extincteurs et Soleus les vérifications des jeux. Le contrat est signé pour 3 ans.
- Le sol de l'école date de 2003 et il est endommagé à plusieurs endroits. Un devis a été fait et les travaux de réfection reviendraient à 11 500 € environs.
- Un devis a été fait pour remplacer la sono de l'Eglise qui est plus que vieillissante. Cela reviendrait à 3 500 €.
- Un devis a également été fait pour faire des placards de rangement dans la salle des fêtes (2 320 € ht) et faire refaire les escaliers des locations de l'école (1 975 € ht)
- L'achat d'une laveuse pour la salle des fêtes est à l'étude. Cela permettra d'entretenir le carrelage de façon plus régulière.
- Des arbres « totem » vont être déposés le long de la vélo route à l'occasion du Séchoirs hors les murs, il y en aura un en face de la Mairie à Beaulieu.
- Le contrat EDF que nous avons arrive à échéance. Les bâtiments communaux ne sont pas éligibles aux tarifs règlementés (TRV). L'augmentation tarifaire du nouveau contrat est pharaonique (jusqu'à x6 !!!).

Séance levée à 21H20

